

Procès verbal

Le vendredi 18 septembre 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 septembre 2026, s'est réunie sous la présidence de Robert CLARACO.

Secrétaire de la séance : Ginette MILHAVET SALENDRE

Présents : Robert CLARACO, Jean-Pierre GONCALVES-PIRES, Ginette MILHAVET SALENDRE, Vincent LANSADE, Françoise SORDELET, Jean-Louis DURAND, Matthieu MORICE, Fabien GERAUD

Représentés : Isabelle ALZIEU représentée par Jean-Pierre GONCALVES-PIRES, Anne BLANC représentée par Ginette MILHAVET SALENDRE, Sylvie CORMARY représentée par Fabien GERAUD

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10/08
- Tarifs location salles
- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
- Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (N° DE_046_2026)

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 731-3, R. 731-1 à R. 731-10 ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-2 et R. 125-9 à R. 125-14 ;

VU le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) de l'Ariège ;

VU le Plan de Prévention des Risques (PPR) inondation et mouvement de terrain approuvé le 16 octobre 2006 sur la commune ;

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire imposée à la commune d'établir un Plan Communal de Sauvegarde au vu des risques majeurs auxquels son territoire est exposé ;

CONSIDÉRANT que le projet de Plan Communal de Sauvegarde établit le diagnostic des vulnérabilités locales, définit l'organisation de la cellule de crise et recense l'ensemble des moyens humains et matériels mobilisables ;

CONSIDÉRANT la présentation du projet effectuée par Monsieur le Maire ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ / À LA MAJORITÉ :

1. **APPROUVER** le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de LES CABANNES.
2. **PRÉCISER** que les annexes (annuaires opérationnels, fiches réflexes, inventaires des moyens) feront l'objet d'une actualisation régulière en continu sans qu'une nouvelle délibération ne soit nécessaire.
3. **ACTE** que le PCS sera mis à la disposition du public pour consultation en Mairie (à l'exception des données personnelles et opérationnelles protégées).
4. **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer l'arrêté d'approbation consécutif, notifier le présent plan aux services préfectoraux et de secours compétents (Préfecture de l'Ariège, SDIS 09, Groupement de Gendarmerie), et exécuter la présente délibération.

Résultats :

Exprimés : 11

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération : adoptée

Révision des tarifs de location des salles communales (N° DE_045_2026)

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 relatif aux compétences du Conseil Municipal ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- **Vu** la délibération en date du [Date de l'ancienne délibération] fixant les tarifs actuellement en vigueur pour la location des salles communales ;
- **Considérant** la hausse des coûts de fonctionnement (fluides : électricité, gaz, eau, entretien, maintenance et assurances) constatée ces dernières années ;
- **Considérant** la nécessité d'ajuster ces tarifs qui n'ont pas été révisés depuis 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés

1. Décide

De modifier, à compter de ce jour, la grille tarifaire de location des salles communales comme suit

TARIFS LOCATIONS DES SALLES

		Salles Mairie			Salles Bergerie		
		Petite	Grande	Les deux	Petite	Grande	Les deux
Personnes extérieures au village	1/2 jour	100	132	232	150	210	360
	1 jour	170	220	390	250	350	600
	2 jours consécutifs	280	360	640	410	590	1000
	jour supplémentaire	95	120	215	160	230	390
Personnes du village et personnel de la mairie	1/2 jour	48	90	138	102	144	246
	1 jour	80	150	230	170	240	410
	2 jours consécutifs	125	235	360	280	390	670
	jour supplémentaire	45	85	130	110	150	260
Professionnels	1/2 jour	48	90	138	102	144	246
	1 jour	80	150	230	170	240	410
	forfait 10 jours / an			1600 (30%)			3000 (30%)
Associations ayant le siège sur la commune	1 location journée offerte / an	80	150	230	170	240	410
Associations extérieures au village		80	150	230	170	240	410
Réunions politiques		40	60	100	60	100	160
Cautions		1000	1000	2000	1500	1500	3000
Nettoyage des locaux		50	70	120	50	100	150
Période Hivernale du 15 octobre au 15 avril	supplément/jour	20	40	60	20	40	60

2. Précise

- Que les conditions générales d'utilisation, les montants des cautions (dégradations et ménage) ainsi que les modalités de réservation restent inchangés.
- Que la gratuité de la location sera accordée 1 fois par an aux associations communales dans le cadre de leurs activités statutaires.

3. Charge

Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Monsieur le Maire
Robert CLARACO

Résultats :

Exprimés : 11

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération : adoptée

Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (N° DE_047_2026)

Le Maire de Les Cabannes expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts

permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

-Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Monsieur le Maire,

Robert CLARACO

Résultats :

Exprimés : 11

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération : adoptée